

54615



ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ

20, Avenue Appia  
1211 GENÈVE 27  
SUISSE

FAX: OMS (41.22) 791 07 46  
TÉL: (41.22) 791 21 11



ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET  
LA CULTURE

7, place Fontenoy  
75352 PARIS 07  
FRANCE

FAX: UNESCO (33.1) 45 67 16 90  
TÉL: (33.1) 45 68 10 00

Secrétariat de réunion

OMS  
Chargé de la réunion:  
Mr J. Perrot,  
Division de la Coopération  
intensifiée avec les Pays

Tél.: (41-22) 791 22 06 (direct)  
Fax.: (41-22) 791 41 53  
E-mail: PERROT@WHO.ORG

UNESCO  
Chargé de la réunion:  
Mr A. Lokisso,  
Enseignement primaire  
Division de l'Éducation de base

Tél.: (33-1) 45 68 10 35 (direct)  
Fax.: (33-1) 40 65 94 05

Réunion technique:

*L'Impact de la dévaluation du franc CFA  
sur la santé et l'éducation*

*Un an après: bilan pour l'action*

Genève, 21 - 24 février 1995

SESSION "ÉDUCATION"

IMPACT DE LA DÉVALUATION DU FRANC CFA  
SUR LA FORMATION

**Jean-Paul Tedga**

Afrique - Éducation

Ce document est issu de la réunion technique sur *"l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la santé et l'éducation"* mais n'est pas une publication de l'Organisation Mondiale de la Santé. Tous les droits sont réservés par l'Organisation. Le document peut toutefois être librement commenté, résumé, reproduit et traduit, partiellement ou en totalité, mais à l'exception de la vente ou pour un usage en liaison avec des activités commerciales.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

## IMPACT DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LA FORMATION A L'ETRANGER (SUR FINANCEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL)

par Jean-Paul TEDGA\*

En trente-cinq années d'indépendance, les quatorze pays africains francophones membres de la zone franc ont créé des institutions d'enseignement supérieur au niveau appréciable. Chaque pays dispose, au moins, d'une université classique composée de facultés, de quelques grandes écoles de formation, en dehors de la Guinée équatoriale, des Comores et du Mali qui a opté pour un enseignement supérieur dispensé dans des grandes écoles supérieures. Chaque pays essaie, autant que faire se peut, d'adapter son enseignement supérieur aux besoins de ses réalités et de son environnement. Pour répondre au difficile problème de la surpopulation, le Cameroun qui compte près de 60.000 étudiants sur son sol a opté, par exemple, pour la création de six universités plus spécialisées les unes que les autres. Objectif : donner de meilleures chances d'épanouissement et d'évolution aux enseignants-chercheurs et aux étudiants en diversifiant l'offre et la demande d'éducation, de formation et de recherche de haut niveau. Malheureusement, initiée en janvier 1993, cette restructuration est aujourd'hui rendue très difficile par les difficultés économiques qui ont été aggravées par la dévaluation du F CFA survenue le 12 janvier 1994 à Dakar. Avec moins de 6.000 étudiants, seulement, le Niger ne s'en sort pas mieux avec son unique université qui risque de connaître sa troisième année blanche de manière consécutive en 1994-1995. Bref, le constat semble être le même partout : croissance trop rapide d'étudiants qui conduit à une baisse constante des rendements internes et externes ; choix difficiles dans le domaine de l'orientation de la formation dans la mesure où (même dans le cas du Cameroun par exemple) seules les filières à caractère généraliste permettent de supporter les accroissements des effectifs enregistrés ; encadrement pédagogique insuffisant conduisant à des charges d'enseignement de plus en plus intolérables ; recherche inexistante ; ressources financières insuffisantes, etc...

Face à cette situation, comment s'étonner que les universités africaines soient constamment affectées par des grèves et des manifestations de toutes sortes ? Comment s'étonner que de nombreux étudiants africains boursiers ou non choisissent, pour l'ensemble des raisons évoquées, de s'expatrier dans le but de poursuivre les études dans des filières de formation et dans des conditions convenables qu'ils ne trouvent pas dans leurs propres pays ?

Même si des statistiques précises n'existent pas dans ce domaine, on peut avancer sans grand risque de se tromper que les Africains des quatorze pays de la zone franc, pour des raisons historiques, de culture et de langue d'enseignement, choisissent la France, dans leur grande majorité pour étudier. En 1992-1993, par exemple, les universités françaises comptaient plus de 25.000 étudiants d'Afrique noire francophone sur les 27.405 étudiants,

toutes communautés linguistiques confondues, qui appartenaient à l'Afrique subsaharienne (52 étudiants de l'Afrique du Sud inclus). Ce chiffre est largement supérieur à celui de l'ensemble des étudiants africains francophones présents dans les pays de l'Europe de l'Est, dans le reste de l'Europe occidentale, et en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). La mission de l'UNESCO effectuée en juin 1992 dans les pays de l'Est, par exemple, y avait conclu à la présence de plus de 22.000 étudiants africains avec un fort contingent de 12.000 étudiants dans la seule Communauté des Etats indépendants (CEI). Si les plus grosses colonies sont formées par des ressortissants de pays anglophones comme le Nigéria (environ 3.000 étudiants), l'Ethiopie (1.504), le Ghana (762), la Tanzanie (729), les pays africains de la zone franc, en dehors du Bénin, du Congo, et surtout, du Mali avec ses 2.000 étudiants, n'y disposent pas d'effectifs importants : Burkina Faso (462), Togo (319), Tchad (285), Cameroun (213), Niger (196), etc.

Bref, bien qu'elles soient éparses, ce qui montre la difficulté de l'entreprise, les statistiques sur les étudiants des pays africains de la zone franc à l'étranger montrent aisément que l'Afrique, malgré les difficultés de toutes sortes, continue largement à faire appel à la coopération bilatérale, et parfois, multilatérale, afin de faire face à certains impératifs dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche. Cette coopération suppose la mise en place de systèmes ou de formes de financement des études dont la bourse.

Considérée comme une pension, une allocation accordée par l'Etat, une collectivité ou une institution dans le but d'aider un élève ou un étudiant à financer ses études, liée au principe de la gratuité des études, la bourse est accordée pour corriger des différences dues à l'appartenance sociale et aux revenus familiaux. Elle encourage aussi des éléments particulièrement méritants ou ceux qui veulent entreprendre ou poursuivre des études dans un secteur jugé prioritaire par l'Etat, la collectivité ou l'institution donatrice de la bourse. On distingue, en général, trois types de bourses : les bourses nationales, les bourses d'Etat, les bourses d'excellence.

Plus nombreuses, les bourses nationales sont accordées par les pays africains eux-mêmes. Quant aux bourses d'Etat, elles sont accordées par des pays extérieurs à l'Afrique aux étudiants africains méritants. A titre d'exemple, la France, le Canada, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Belgique, accordent des bourses dans le cadre de la coopération bilatérale, c'est-à-dire, d'Etat à Etat. Les bourses d'excellence, de leur côté, sont accordées par les organismes multilatéraux, c'est-à-dire, dans le cadre de la coopération entre Etats africains et organisations internationales. Allouées pour récompenser la qualification et/ou la performance d'un candidat, les bourses d'excellence sont, aussi, accordées à un projet d'études, à un stage de recyclage, à un projet de recherche, etc.

Dans tous les cas, qu'elle soit nationale, d'Etat ou d'excellence, la bourse est irremplaçable pour la survie des étudiants africains dans les pays étrangers. D'autant plus que face à la rareté des petits boulots et au chômage grandissant qui affecte ces derniers, elle est

quasiment l'unique ressource de survie. Voilà pourquoi la dévaluation du F CFA par rapport au franc français est considérée comme une véritable catastrophe pour la formation des Africains à l'étranger. C'est aussi bien le cas pour les étudiants et stagiaires africains boursiers, d'une part, que pour les étudiants et stagiaires africains non boursiers, d'autre part. Dans une première partie, nous étudierons l'impact de la dévaluation du F CFA sur la formation des Africains à l'étranger tandis que quelques solutions pour limiter l'impact de la dévaluation du F CFA sur la formation des Africains à l'étranger constitueront notre deuxième partie.

## I - L'IMPACT DE LA DEVALUATION DU FRANC CFA SUR LA FORMATION DES AFRICAINS A L'ETRANGER.

D'une manière générale, les pays africains de la zone franc ne ménagent aucun effort pour financer les études de leurs ressortissants à l'étranger. Déjà dans *"Enseignement supérieur en Afrique noire francophone : la catastrophe"* (par Paul Tedga, Ed. Pusafl/L'Harmattan, déc. 1988, 223 pages), nous avons démontré que les pays africains soutenaient financièrement leurs étudiants plus que les pays occidentaux et ceux de l'Europe de l'Est : *"L'aide octroyée par les pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord à leurs étudiants sert essentiellement à payer les droits d'inscription (tandis que) les pays à planification centrale n'accordent généralement pas de bourses, mais des internats. Seuls les pays d'Afrique noire francophone et quelques richissimes pays pétroliers font souvent les trois types de subventions simultanément, à savoir, les bourses, la subsistance et l'exonération de tout droit d'inscription"*. Les données de cet ouvrage publié en décembre 1988 n'ont guère changé. En France, par exemple, environ 75% des étudiants français boursiers ne perçoivent qu'une allocation de 600 F par mois, c'est-à-dire, huit à dix fois inférieure à celle octroyée par la France au titre de la coopération à 4.500 étudiants de pays membres de la zone franc. Pour cette catégorie d'étudiants et de stagiaires, actuellement de loin les plus aisés, financièrement soutenus par la France, le taux de bourse mensuel oscille entre 4.500 et 8.000 F selon qu'on est simple étudiant, stagiaire classique ou considéré de haut niveau, ou chercheur qualifié, etc. La dévaluation du F CFA n'affecte pas les revenus de ces boursiers (africains) de l'Etat français parce qu'elle est payée par la France en France. Mais elle n'affecte pas non plus les 800 boursiers (africains) de l'Etat français qui étudient dans d'autres pays africains de la zone franc. Certes, avec l'ajustement opéré le 12 janvier 1994, le taux de cette bourse avait automatiquement diminué de moitié. Mais il fut revu à la hausse quelques semaines plus tard de 20 à 25% selon son montant. Le coût de la vie n'étant pas le même dans tous les pays concernés, le montant de cette bourse est désormais de 160.000 F CFA (1.600 F) à Abidjan, à Libreville et à Dakar (capitales les plus chères de la zone franc) et 110.000 F CFA (1.100 F) dans les autres.

On voit donc que toutes les dispositions ont rapidement été prises pour combler la perte du pouvoir d'achat causée par la dévaluation du F CFA sur le franc français chez les boursiers africains de l'Etat français (anciennement appelés boursiers FAC). Malheureusement, il n'en a souvent pas été de même en ce qui concerne les pays africains vis-à-vis de leurs ressortissants, d'où de sérieux problèmes rencontrés par ces derniers pendant toute l'année 1994, ~~et d'où la réaction des autorités françaises pour les aider à poursuivre tant bien que mal leurs études.~~

1° - L'incidence de la dévaluation sur les boursiers et les stagiaires nationaux en France.

Incontestablement, le choc est rude pour tous les étudiants et stagiaires africains boursiers de leurs gouvernements. Nous l'avons senti dans notre journal grâce aux nombreux appels d'étudiants pris de panique qui demandaient que la revue AFRIQUE EDUCATION fasse un large écho de leurs préoccupations, mais essaie aussi de sensibiliser les responsables africains afin qu'ils voient leurs taux de bourses à la hausse. Leurs vœux furent évidemment exaucés à travers un article intitulé (France : dévaluation du F CFA et colère des étudiants africains par Yves Gervais, Afrique Education d'avril-mai 1994, page 21) et une interview de Paul-Pierre Valli, directeur du Centre national (français) des oeuvres universitaires et sociales - CNOUS - intitulée "Une solution politique pour éponger les arriérés des étudiants africains" (réalisée par Jean-Paul Tedga, Afrique Education d'août-septembre 1994, page 34).

Que disait l'article ? Que le Centre international des étudiants et stagiaires (CIES) prévoyait d'énormes difficultés pour les étudiants africains boursiers de leurs gouvernements. Avec le simple jeu de changement de parité (1F = 100 F CFA depuis le 12 janvier 1994 contre 50 F CFA avant la dévaluation), il fallait, désormais, 220.000 F CFA (2.200 F) à un étudiant camerounais boursier de son pays au lieu de 110.000 F CFA (1.100 F) avant cette opération. Ce montant qui équivaut à un traitement de haut fonctionnaire dans la fonction publique camerounaise depuis la baisse décidée par le gouvernement en novembre 1993 de 50 à 70% des salaires, a non seulement alourdi considérablement l'enveloppe financière que l'Etat destinait à ses 1.647 boursiers étrangers dans le monde, mais il laissait aussi planer une sérieuse incertitude dans la capacité de l'Etat de pouvoir respecter cet engagement. A cette époque (avril 1994), les 354 boursiers nationaux (en France) n'avaient rien perçu depuis cinq mois. Il en était de même pour ceux du Congo, obligés de se livrer à la débrouille pour survivre. Ces deux exemples sont pris à titre d'illustration, les autres pays, sauf le Gabon, se distinguant aussi comme de mauvais payeurs. Pour preuve, dans l'interview accordée à AFRIQUE EDUCATION, Monsieur Paul-Louis Valli *"évaluait les arriérés de paiement des seuls étudiants africains à 281.558.700 F CFA (2.815.587 F) au 31 mars 1994 (voir tableau n° 1), à 800 millions de F CFA (8.000.000 F) à la fin septembre et à 1 milliard de F CFA (10 millions de F) à la fin décembre 1994"*. Les 2.500 étudiants africains mauvais payeurs gérés par les CROUS et le CIES étaient menacés d'expulsion de leurs chambres. Monsieur Valli tint à préciser que *"Les CROUS étant des établissements autonomes qui doivent présenter des budgets équilibrés, (ils) ne pouvaient pas faire des actions sociales avec des déficits (et) excluait que compte tenu de cette situation, ils admettent à nouveau les mauvais payeurs en 1994-1995"*.

En conclusion, la dévaluation a contribué à déstabiliser sérieusement les boursiers nationaux dans leur vie d'étudiant de tous les jours. A cet égard, il serait d'ailleurs très intéressant

d'étudier leur taux de réussite aux examens en 1994 par rapport aux années précédentes, alors que délaissés par les pays qui les ont envoyés effectuer des études, ils commençaient à s'engager progressivement dans un processus de marginalisation et de clochardisation sans que rien ne soit fait, entre leurs pays respectifs et les pays d'accueil, ne serait-ce que dans le cadre des relations bilatérales ou de coopération ponctuelle.

Cela dit, le cas des étudiants des pays membres de la zone franc en France évoqués ne s'élève qu'à 10.500 personnes : 4.500 boursiers de l'Etat français ; 6.000 boursiers nationaux dont 2.500 gérés par les CROUS et le CIES. Il resterait donc à étudier la situation très précaire des 14.500 autres, reconnus "officiellement" comme étudiants (parce que régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur) mais pas "certainement" (car considérés comme faux-étudiants pour la plupart), selon les termes utilisés par les autorités françaises. Ces étudiants, dans l'ensemble, vivent essentiellement des subsides envoyés par leurs familles.



## 2° - L'incidence de la dévaluation sur les étudiants africains non boursiers en France.

Avec la dévaluation, les étudiants africains non boursiers, quant à eux, se sont retrouvés dans une situation encore plus précaire. Voici quelques témoignages sur des cas vécus personnellement en France : *"Au moment où les petits boulots se font de plus en plus rares, combien d'entre eux pourront réunir la somme mensuelle de 2.300 F (230.000 F CFA) exigée par les autorités préfectorales pour l'obtention d'un titre de séjour étudiant-élève"*, s'est demandé un diplomate ivoirien ? Une somme qu'aucune bourse de premier ou de second cycle n'atteint dorénavant. Sauf si la France signe des conventions dérogatoires avec les Etats africains pour l'obtention du titre de séjour. Car ne percevant pas leurs salaires ou rencontrant de plus en plus de difficultés du fait de la dévaluation, la plupart des parents ont carrément divisé par deux le montant des mandats qu'ils envoyaient à leurs enfants pour subvenir à leurs besoins. Plusieurs étudiants ont même été obligés de se regrouper par deux, voire par trois, dans de petites chambres de 8 à 12 m<sup>2</sup> pour s'en sortir.

Plus grave, les transactions financières furent, un moment, interrompues entre la France et les pays africains de la zone franc. Pas moyen d'envoyer ni un virement bancaire ou postal, ni un mandat-poste. Plus d'un an après, tous les interdits n'ont toujours pas été levés. Il n'est toujours pas possible d'expédier un mandat en France à partir de certains pays qui accumulent de gros arriérés postaux et qui sont considérés comme de mauvais payeurs : Gabon, Cameroun, Centrafrique, Congo, Tchad, etc. Voilà la situation extrêmement pénalisante dans laquelle se trouvent certains étudiants. D'où le cri désespéré d'une étudiante tchadienne : *"On est en train de nous asphyxier. On dévalue le F CFA sans prévoir les conséquences. Sans aucune véritable mesure d'accompagnement. A deux en France avec une mère qui ne travaille pas au pays, mon père devra trouver quatre fois plus de moyens qu'autrefois, lui qui a subi une baisse de 15% de son salaire. Que va-t-il faire ? On sait bien qu'il n'y a plus de travail en France pour les étudiants africains. Au Tchad, l'Université est toujours en grève. L'année académique dernière avait été déclarée blanche. Donc impossible d'y étudier correctement. On veut faire de nous des voyous ou quoi ?"* Voilà la question fondamentale ! Mais quelle réponse ? Quelles solutions durables ?

Ces questions se posent aussi bien aux étudiants africains dans les pays occidentaux qu'à ceux dans les pays de l'Est qui, boursiers dans la majorité d'entre eux, ont connu des difficultés encore plus grandes à cause de la dévaluation.

## 3° - L'incidence de la dévaluation sur les boursiers africains dans les pays de l'Est.

Le relatif éloignement des pays de l'Est où, malgré la chute du Mur de Berlin, l'information est traditionnellement considérée comme un secret d'Etat, sans oublier leurs problèmes propres dûs au passage à l'économie de marché, a réellement aggravé les difficultés des étudiants africains. Autrement dit, ils souffraient en silence, pouvant difficilement se faire réellement et rapidement entendre comme leurs homologues de France, pays où de multiples canaux de communication existent avec ceux d'Afrique noire francophone. Il a fallu

8

qu'en 1994, en collaboration avec l'Union européenne, l'UNESCO tire la sonnette d'alarme dans un autre rapport intitulé "Etude sur la situation des étudiants africains dans les pays de l'Est" pour dresser à la face du monde, un état des lieux très critique sur la vie des étudiants africains. Cependant, si on sait que 20% des étudiants enregistrés avaient obtenu leur diplôme et étaient incapables soit de rentrer dans leurs pays, soit de poursuivre leurs études faute de moyens, et que 9.000 autres souhaitaient achever leurs études mais ne disposaient pas de moyens pour les droits d'inscription, le rapport n'insistait pas beaucoup sur le cas des étudiants des pays membres de la zone franc. Cela dit, à cause de la dévaluation, ces derniers étaient incontestablement les plus pénalisés au point que certaines ambassades qui croûtaient sous d'énormes dettes détournèrent à leurs propres comptes, certaines aides que leur confèrent des organisations internationales dans le but d'atténuer quelques difficultés des étudiants.

Tout compte fait, qu'ils soient en Europe occidentale, en Amérique du Nord ou dans les pays d'Europe de l'Est, les étudiants africains n'ont bénéficié d'aucune mesure d'accompagnement véritable dans le but de corriger la perte du pouvoir d'achat que provoquait le choc de la dévaluation. Dans ces pays étrangers où "solidarité" devient de plus en plus un vain mot, ils ont été laissés à eux-mêmes, sans aucun concours financier, matériel, sans aucun reconfort moral, parfois se faisant même arnaquer par leurs propres diplomates | Comment échapper à la délinquance dans de telles conditions ?

Pourtant, si le cas des étudiants africains dans les pays de l'Est est désespéré, celui des étudiants d'Afrique est tout aussi préoccupant à tous les niveaux d'enseignement : primaire, secondaire et supérieur.

#### 4° - L'incidence de la dévaluation sur la formation nationale.

Cette incidence est négative dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Sans entrer dans les détails, on sait que l'une des raisons ayant justifié la dévaluation est de permettre à l'économie des pays de la zone franc d'améliorer sa compétitivité, à présenter des produits moins chers sur le marché mondial et à importer moins de produits étrangers. Cette analyse connaît certaines limites dans le domaine de l'éducation où malgré les efforts qui sont fournis dans le domaine du manuel scolaire, les fournitures scolaires à cause des intrants importés, les matériels didactiques, les ouvrages et revues, les produits utilisés dans les laboratoires, etc. sont devenus hors de prix. Etudier dans ces conditions devient un luxe surtout quand, au terme de la formation, on n'est pas sûr de pouvoir trouver un emploi. Par ailleurs, le fait de réunir tous ces moyens n'est pas la condition suffisante pour bénéficier d'un enseignement adéquat dans la mesure où payés très irrégulièrement, les enseignants passent beaucoup plus leur temps dans la rue et dans les meetings de protestation que dans les salles de classe à enseigner. Quant à parler de leurs conditions de travail, elles se passent naturellement de commentaire : salles de classe pléthoriques, manque de matériels didactiques, connaissances des enseignants non mises à jour, relations souvent tendues avec l'administration et les parents d'élèves. Actuellement, les enseignants tchadiens et nigériens sont par exemple en grève à cause de plusieurs mois d'arriérés de salaire. Dans de telles conditions, doit-on absolument envoyer son enfant dans une telle école ? On arrive dès lors à une situation où l'école est tout simplement remise en question. Cela dit, la dévaluation entraîne d'autres conséquences inimaginables dans les trois ordres d'enseignement.

##### - D'abord dans le primaire :

On s'est encore éloigné des objectifs de Jomtien : la scolarisation pour tous en l'an 2000. Mais quelle scolarisation pour tous ? La hausse en moyenne de 25 à 50% des prix des livres, des fournitures, et parfois, de la scolarité a poussé certains parents à ne plus inscrire leurs enfants à l'école faute de moyens. Au Cameroun, par exemple, à cause de la conjugaison (baisse des salaires de 50 à 70% et dévaluation), 200.000 enfants selon les sources officielles et 400.000 selon l'opposition n'ont pas pris le chemin de l'école pendant cette rentrée scolaire. Le Cameroun est loin d'être un cas isolé.

##### - Ensuite dans le secondaire :

On se livre à un certain nombre de trafics qui deviennent d'ailleurs monnaie courante. Ici, tel enseignant accepte de falsifier le bulletin de notes d'un élève moyennant un gros pourboire qui l'aidera, lui qui est sans salaire depuis plusieurs mois. Là-bas, tel autre ne donnera la moyenne à l'oral qu'au candidat qui lui offre au moins 5.000 F CFA. Ce qui contraint aujourd'hui beaucoup de pays, outre les raisons d'économie dictées par la dévaluation, à supprimer l'oral au bac. C'est depuis quelques semaines le cas du Burkina Faso, et du Cameroun qui devrait bientôt annoncer la suppression de l'oral au bac.

- Enfin dans le supérieur :

On a constaté un net accroissement de la violence. Pour la première fois, les étudiants gabonais, par exemple, ayant reçu une fin de non recevoir en ce qui concerne la demande d'augmentation substantielle de la bourse, ont franchi le pas en molestant sérieusement leur recteur et son adjoint qui leur tenaient le langage de la rigueur. Au point que le chef de l'Etat ne trouva d'autre solution que de fermer momentanément l'Université qui porte d'ailleurs son nom : "Omar Bongo". Résultat : une année blanche pour les facultés.

En Côte d'Ivoire, le transport des étudiants qui, jusque-là, était subventionné coûte, désormais, 3.000 F CFA par mois à chaque étudiant.

Au Sénégal, les revendications des étudiants et des enseignants ont provoqué l'invalidation de l'année académique 1993-1994 dans les deux universités.

Au Cameroun, outre les 50.000 F CFA de scolarité exigés avant toute inscription, certaines universités, afin d'alimenter leurs caisses vides, ont demandé une rallonge de 25.000 F CFA pour suivre "l'université d'été" d'un mois organisée pour rattraper les cours perdus pendant les manifestations d'octobre et de novembre 1993.

Au Congo où certains étudiants réclament quatorze mois d'arriérés de bourses, et où les enseignants ne sont pas payés non plus, le décret du chef de l'Etat déconcentrant l'université est tout simplement resté lettre morte faute de crédits. Comme avant, tous les enseignements continuent d'être dispensés à Brazzaville.

Au Niger, l'université se dirige incontestablement vers la 3<sup>e</sup> année blanche (la 4<sup>e</sup> pour certaines facultés).

Etc...

Tous ces événements ont poussé, par exemple, la France à annoncer la fermeture prochaine de 213 postes de coopérants enseignants dans les pays de la zone franc (AFRIQUE EDUCATION d'août-septembre 1994, page 4). Raison officielle avancée : encourager les gouvernements africains à créer de nouveaux postes pour leurs ressortissants diplômés chômeurs. Mais en réalité, Paris ne tolère plus de payer les coopérants dans des pays où l'université est constamment en grève ou fermée. Autant les rappeler en France.

Après cette analyse rapide de l'impact de la dévaluation sur la formation aussi bien à l'étranger que dans les pays concernés, nous essaierons de proposer quelques solutions pour en limiter les effets.

## II - QUELQUES SOLUTIONS POUR LIMITER L'IMPACT DE LA DEVALUATION DU F CFA SUR LA FORMATION DES AFRICAINS A L'ETRANGER

Mieux vaut tard que jamais, dit l'adage populaire. A force d'en parler, les uns et les autres ont fini par s'organiser, par imaginer des solutions pour calmer les inquiétudes et les angoisses. Même si des thérapeutiques envisagées sont loin de résoudre les problèmes de façon définitive. Pour l'instant, outre le Gabon et le Sénégal qui ont dû pratiquement multiplier le taux des bourses à l'étranger par deux dans le but d'aider leurs ressortissants à faire face à cette situation, les seuls véritables efforts déployés et connus sont ceux du Ministère français de la Coopération.

### 1° - Se dirige-t-on vers la création d'un Fonds de secours pour les étudiants des pays membres de la zone franc ?

En réalité, évoquer le mot "Fonds de secours" serait un abus de langage bien que dans son interview accordée à AFRIQUE EDUCATION, Monsieur Paul-Pierre Valli ait parlé d'un *"contact avec les cabinets des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'une part, et de la Coopération, d'autre part, (pour réfléchir) à la création d'un Fonds dont le but serait d'aider les étudiants concernés à éponger leurs arriérés et à subvenir à leurs besoins"*. Depuis, rien n'a été fait sur ce plan. Toutefois, le Ministère de la Coopération, tout seul, a décidé de débloquer 3 millions de F (300 millions de F CFA) pour venir en aide à 490 étudiants de pays frappés par la dévaluation boursiers de leurs gouvernements ou non, avec comme critères d'attribution, le mérite académique et la situation sociale (voir la rubrique "Confidentiel" d'AFRIQUE EDUCATION de décembre 1994-janvier 1995, page 46). Chargés de distribuer des dossiers aux postulants, les services sociaux des CROUS procéderont, bientôt, à la sélection des heureux élus, en collaboration avec le Ministère de la Coopération. Chaque étudiant retenu (boursier de son gouvernement ou non mais méritant) devrait bénéficier d'une allocation annuelle, versée en une seule fois, de 6.000 F (600.000 F CFA). Quant à savoir si cette expérience se poursuivra l'année prochaine, le Ministère de la Coopération ne l'exclut guère surtout si elle est jugée satisfaisante et utile.

Pourquoi la France décide-t-elle d'aider les Etats africains membres de la zone franc défaillants ? Parce que le constat s'impose : la grande majorité de ces derniers sont en cessation de paiement et ne remplissent plus leurs engagements vis-à-vis de leurs étudiants boursiers. Ignorer une telle réalité sous prétexte que ces étudiants sont - en théorie - des boursiers nationaux des Etats, accentue au contraire le caractère très précaire de leur situation en France (voir tableau n° 2). D'autre part, la plupart des étudiants africains non boursiers subissent un préjudice important du fait de la non circulation des mandats entre leurs pays et la France depuis janvier 1994. Les pays qui assurent régulièrement le paiement de leurs boursiers sont dorénavant très rares, notamment parmi les grands pourvoyeurs d'étudiants : au titre de ceux-ci, le Gabon. Ce sont d'ailleurs ces difficultés qui ont conduit le

CNOUS et le CIES à dénoncer leurs conventions de gestion avec des partenaires comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou le Cameroun, avec consommation de ce divorce pour la rentrée universitaire 1994-1995. Cela dit, le débat sur la priorité à donner aux études effectuées à l'étranger ou localement va battre son plein maintenant qu'on peut évaluer les effets de la dévaluation. Le cas du Sénégal en est une illustration.

## 2° - Le cas particulier du Sénégal.

Quand on voit que le Sénégal, cette année, n'a consenti que dix bourses, et de troisième cycle, à dix étudiants pour suivre des formations n'existant pas à Dakar, et destinés à être professeurs d'université dès leur retour au Sénégal, on comprend que l'obtention d'une bourse étrangère soit devenue un véritable parcours de combattant. Les travaux menés par la Concertation nationale pour l'enseignement supérieur n'avaient-ils pas prôné, en leur temps, des mesures à caractère national ? Dans une interview accordée à AFRIQUE EDUCATION (numéro de février-mars 1994, pages 38-39), le modérateur de cette Concertation, le professeur Assane Seck invitait l'Etat à tirer trois à quatre fois plus d'avantages en privilégiant certaines études dans les universités et grandes écoles sénégalaises. Il notait par ailleurs que les dépenses d'un étudiant sénégalais en France, par exemple, représentait 82% du montant de sa bourse contre 34% pour celles d'un boursier ayant choisi d'étudier au Sénégal. D'où l'idée d'encourager la régionalisation des universités africaines. Lire à cet égard l'excellente contribution du recteur de l'Université de Saint-Louis intitulée "L'intégration de l'université africaine" (dans l'ouvrage collectif "Dix mesures pour relancer l'université africaine" sous la direction de Jean-Paul Tedga aux éditions Unesco/T.B. Consells/Ophrys).

Bref, la dévaluation a convaincu les Africains de la nécessité de changer et d'adapter les stratégies en tenant compte de la nouvelle donne socio-économique. Les statistiques des boursiers de la Communauté urbaine de Dakar (CUD), par exemple, le montrent aisément. Le nombre de boursiers nationaux est en constante progression contrairement à celui des boursiers étrangers : 777 boursiers sénégalais de la CUD étaient inscrits au Sénégal en 1993-1994 contre 562 en 1992-1993 et 402 en 1989-1990 ; 254 boursiers sénégalais de la CUD étaient inscrits à l'étranger en 1993-1994 contre 275 en 1992-1993 et 431 en 1989-1990. Même si ces statistiques précèdent la dévaluation, à la CUD, on reconnaît que depuis cette opération, il est devenu très difficile de continuer à payer des études à l'extérieur dans la mesure où il faut multiplier par deux le taux des charges y afférentes pour permettre aux bénéficiaires d'en supporter le coût. Voilà pourquoi la CUD a décidé que, désormais, elle privilégierait les étudiants qui restent au Sénégal. Malheureusement, le problème reste entier : va-t-on financer des études dans des universités constamment en grèves ou totalement fermées ? Notons que l'année académique 1993-1994 a été déclarée blanche dans les deux universités sénégalaises, ce qui laisse inquiet quand on sait que c'est la deuxième fois en

*l'espace seulement de six ans. Cela dit, des solutions existent à condition d'avoir le courage politique de les mettre en oeuvre.*

### 3° - Quelques pistes de réflexion.

Du fait de la dévaluation du F CFA, les étudiants boursiers ou non africains vont se faire encore plus rares dans les universités étrangères. Mais à quelque chose, peut-être malheur est bon. Car c'est dans des moments de crise comme ceux-ci que l'Afrique peut réellement avancer. Il est donc souhaitable que ces difficultés puissent aider les étudiants africains à l'étranger, et plus généralement, la jeunesse africaine dans son ensemble, à inverser certaines de ses valeurs plutôt orientées vers le matériel, la facilité. Oui, qu'on se le dise, le travail, le sacrifice, l'effort, le mérite, etc. qui sont autant de valeurs qui ont façonné les pays occidentaux ont tendance à disparaître dans les pays africains de la zone franc en faveur du favoritisme, de la magouille, du clientélisme. Ce qui frappe aujourd'hui les étudiants africains à l'étranger participe de la logique dessinée par les dirigeants de l'Afrique depuis l'indépendance : l'irresponsabilité... Sinon quel pays dans notre monde actuel autre qu'africain oserait abandonner ses propres ressortissants en proie à de pires difficultés dans des pays étrangers, où il les a volontairement envoyés pour étudier, sans se soucier de son image et des qu'en dira-t-on ? Même si ce pays rencontre de très grandes difficultés (qui n'en rencontre pas ?), ne pourrait-il pas être accusé de *"non assistance à ressortissants étudiants en extrême danger à l'étranger"* ? Pour engager plus fermement certains Etats qui posent des actes et signent des conventions internationales à la légère, il faudrait que la communauté internationale réfléchisse sérieusement à la condamnation qui pourrait être infligée pour de tels comportements vraiment insensés et irresponsables. Autant de faits qui pourraient laisser conclure que les systèmes dans lesquels évoluent les pays africains de la zone franc sont complètement à l'envers, ce qui montre cette grande inconscience des dirigeants des pays concernés dans la manière dont ils ont orienté l'avenir de la jeunesse de leurs différents pays.

N'ayons pas peur de dire que ce qui caractérise le mode de gestion actuel des bourses en Afrique, ce sont malheureusement ses effets pervers. Au lieu d'être considérée comme une aide ponctuelle liée aux performances de son bénéficiaire, la bourse se présente plutôt comme un salaire (une prime) destiné le plus souvent aux étudiants moins méritants, dont l'objectif n'est pas forcément de faire des études utiles à leurs pays ou même pour eux-mêmes. Mais comme l'Afrique est appelée à regarder la réalité en face si elle ne veut pas totalement disparaître (et dévaluation oblige), il est indispensable que les bourses soient mieux gérées et que leur mode d'attribution soit mieux défini. A la lumière de ce qui vient d'être dit, il apparaît que la bourse doit désormais être attribuée :

- en tenant réellement compte des revenus des parents, même s'il s'agit là d'un concept assez flou et très variable en Afrique ;
- en fonction de l'âge du candidat par rapport aux études qu'il désire suivre ;
- en fonction de ses succès scolaires : absence de plusieurs redoublements dans son parcours de formation, critères d'excellence reconnus dans son livret et dans ses résultats ;

- en fonction des besoins prioritaires définis dans le Plan de développement de l'Etat. Il faut éviter d'isoler la demande sociale de scolarisation de la possibilité d'offres d'emplois. Le recteur honoraire de l'Université de Libreville, Bonaventure Mvé-Ondo, va même plus loin en préconisant de *"n'attribuer des bourses dans certains pays qu'à des universitaires, et encore, à certains seulement d'entre eux"* (Lire sa contribution intitulée "La politique des bourses en Afrique" in "Dix mesures pour relancer l'université africaine", ouvrage collectif de recteurs des universités africaines dirigé par Jean-Paul Tedga et co-publié par Unesco/T.B. Consells/Ophrys, Paris 1993). Et c'est au regard de la même logique qu'il trouve : *"urgent, en tenant compte de la nouvelle dynamique vers des sociétés plus participatives et plus responsables de leur développement, que ces pays prennent des dispositions qui privilégient plus le projet que l'individu"*. L'objectif visé devrait être entre autres la lutte contre la fuite des cerveaux. Le directeur général de l'Unesco, Monsieur Federico Mayor, évalue le nombre de Ph D d'origine africaine de par le monde actuellement à 30.000.

Il est inutile de financer la formation des Africains quand on ne s'est pas donné les moyens de les faire retourner dans leurs pays afin qu'ils y mettent en application ce qu'ils ont appris à l'école à l'étranger. C'est l'échec de la coopération bilatérale et multilatérale que nous constatons aujourd'hui et qui devrait rapidement être corrigé. La France, par exemple, ignore ce que deviennent 30 à 40% de ses boursiers africains de la zone franc qui ont terminé leurs études. On sait que les médecins et les juristes rentrent le moins. Voilà pourquoi elle a de plus en plus tendance à diminuer les bourses d'études (30%) au profit des bourses de stages (70%) qui permettent à des travailleurs africains de la zone franc de venir en France pour se perfectionner pendant au plus dix-huit à vingt-quatre mois. C'est incontestablement la voie de la sagesse qui devrait être suivie par d'autres bailleurs de fonds et partenaires au développement. Autrement dit, il faudrait réfléchir à la manière d'aider les boursiers africains jusqu'à leur retour dans leurs pays. La bourse ne devrait pas s'arrêter à l'obtention du diplôme de sortie et à l'achat du billet d'avion pour le retour (dont on se sert pour faire un aller-et-retour au lieu d'un aller simple), mais elle devrait désormais, et pour être réellement efficace, permettre l'insertion de son titulaire dans son pays. Et pour qu'il n'y ait pas trop de déperdition, cette insertion devrait se faire dans le domaine d'études de l'ancien boursier, ce qui suppose une redéfinition totale de la politique de l'attribution des bourses, laquelle devrait se faire par projet et non au pif comme c'est le cas actuellement. Malheureusement.

Pourquoi ne pas imaginer une prime et une aide (financière et administrative) à l'installation pour tout ancien boursier qui voudrait créer sa propre activité (carrières privées ou indépendantes) ou qui voudrait trouver sa voie dans le secteur informel ? N'est-ce-pas aussi un échec de la coopération internationale que de constater que 99% des boursiers africains travaillent dans le secteur public de leurs pays alors que des gisements d'emplois dans le secteur privé et le secteur informel restent inexplorés ?



De façon plus générale, pour des raisons d'efficacité, de coût et d'adéquation de la formation aux besoins de l'environnement, il est hautement préférable que les pays africains et les partenaires au développement favorisent la régionalisation de l'université africaine. C'est regrettable qu'on connaisse davantage les filières de formation proposées par les universités européennes et américaines que celles proposées par des universités africaines des pays voisins et souvent limitrophes. Il faudrait donc que, très vite, la politique de communication (tout commence à ce niveau), soit développée pour informer. On pourrait rétorquer que les universités africaines francophones ne fonctionnent pas et c'est vrai, elles sont constamment en grève ou fermées. Mais n'est-ce pas à cause des problèmes financiers ? Si au lieu que chaque pays essaie d'entretenir son université avec tout le coût que la gestion de toutes les filières implique, les pays africains encourageaient la mise en commun de leurs moyens matériels, humains et financiers à travers la création de projets communs, ne ferait-on pas là un pas considérable vers la concrétisation de l'unité africaine (la vraie) que l'Unesco, par exemple, avait essayé d'encourager lors de la conférence qu'elle avait organisée à Tananarive en 1962 et pendant laquelle la construction de grands ensembles universitaires sous-régionaux à Dakar et à Abidjan, notamment, avait été vivement conseillée aux Etats africains nouvellement indépendants ? Avec un peu de recul, ne constate-t-on pas aujourd'hui que les écoles inter-Etats sont d'excellents outils de coopération inter-africaine quand les pays membres paient leurs cōtisations ?

Autre voie d'avenir : les chaires UNESCO qui pourraient permettre de connecter les universités africaines avec leurs consœurs étrangères. Malheureusement, sur les 94 actuelles, une dizaine est implantée en Afrique dont un seul dans un pays de la zone franc, le Sénégal, qui accueille une chaire de méthodologie et de recherche en éducation à l'Ecole normale supérieure de Dakar. Si le Bénin a également donné son accord pour la création d'une chaire sur la démocratie et les droits de l'homme, il serait plus intéressant que les universités des pays de la zone franc disposent aussi des chaires dans le domaine scientifique et technologique. Tout comme il serait aussi souhaitable que l'UNESCO devienne le chef de file des partenaires au développement qui ~~souhaitent~~ <sup>doivent</sup> accroître la formation à distance en Afrique.

L'offre de formation doit aussi être diversifiée, ce qui nécessite un encouragement particulier aux chefs d'entreprise qui créent des établissements privés.

En ce qui concerne l'administration, il est utile de mettre en place des systèmes de gestion informatisés qui permettent de suivre efficacement l'offre et la demande éducatives. Il est souvent arrivé qu'on paie un étudiant boursier ou un enseignant deux ou trois fois à cause de la mauvaise gestion des fichiers manuels. Reste que ces propositions concernent uniquement la formation dans le système éducatif classique. Qu'en est-il de l'informel ?

Lors du premier colloque International francophone sur le thème "Éducation, Formation, Emploi : quelles stratégies pour l'Afrique ?" que la revue AFRIQUE EDUCATION avait

organisé à Cotonou du 7 au 9 décembre 1994 en mettant face à face une centaine de chefs d'entreprises et d'opérateurs économiques, de bailleurs de fonds et partenaires au développement dont l'Unesco, et d'éducateurs-formateurs, les mesures ci-après avaient été proposées à l'attention des chefs d'Etat sur ce problème de l'informel :

- pour les apprentis des secteurs informels, opter pour une formation diplômante sanctionnée par un certificat de fin d'apprentissage dûment reconnu. Objectif : valoriser les métiers de leur choix et garantir la qualité de leur travail et développer leur esprit créatif ;

- pour les maîtres artisans, envisager une formation qualifiante ayant pour but de les initier à la gestion de micro-entreprises et de leur offrir des opportunités de perfectionnement. Objectif : leur apprendre à rester créatifs et efficaces face à l'évolution technologique et la concurrence des diplômés, et puis les aider à prendre conscience de leur rôle dans le développement de nos sociétés ;

- pour les deux groupes, entreprendre des actions d'alphabétisation afin de faciliter les communications entre eux et leurs clients ou leurs formateurs.

En réalité, ces mesures dont la plupart sont anciennes ne peuvent être prises sans la volonté politique de nos chefs d'Etat et de gouvernement. Et c'est à ce niveau que se trouve la principale difficulté. Que devrions-nous faire, avec le soutien de l'UNESCO dont l'autorité morale est incontestable, pour amener nos dirigeants à se sortir de leur immobilisme, de leur torpeur et de leur frilosité actuels ? Comment devrions-nous les pousser à mettre en pratique ces réformes ? Telles devraient être, pour notre part, les vraies questions auxquelles nous devrions chercher à apporter des éléments de réponse.

**Docteur en sciences des organisations  
Auteur de plusieurs ouvrages  
Directeur de la revue Afrique Education**

17

TABLEAU N° 1

SITUATION DES ETUDIANTS AFRICAINS LOGES ET NON LOGES PAR  
LES CROUS (Du 1/1/1994 au 31/3/1994) EN F CFA

PAYS	Montant des dettes consenties aux CROUS	Montant des aides	TOTAL
CAMEROUN	59.955.500	26.021.400	85.976.900
SENEGAL	44.809.900	23.670.300	68.480.200
CONGO	32.001.500	11.819.600	43.821.100
COTE D'IVOIRE	10.351.400	9.300.700	19.652.100
GABON	13.152.200	2.830.700	15.982.900
TOGO	7.839.900	3.863.500	11.703.400
R.C.A.	6.783.000	2.155.000	8.938.000
BENIN	3.686.000	3.280.000	6.966.000
BURKINA FASO	4.133.300	1.582.000	5.715.300
NIGER	3.628.700	1.549.200	5.177.900
GUINEE EQUATOR.	1.334.900	1.112.000	2.446.900
COMORES	1.698.200	660.000	2.358.200
MALI	1.844.200	464.600	2.308.800
TCHAD	774.000	518.600	1.292.600
MAURITANIE	738.400	0	738.400
<b>TOTAL</b>	<b>192.731.100</b>	<b>88.827.600</b>	<b>281.558.700</b>

Source : CNOUS - Sous-direction des boursiers étrangers

TABLEAU N° 2

STATISTIQUES DE 1992 SUR LES BOURSIERS NATIONAUX  
DES PAYS AFRICAINS DE LA ZONE FRANC

BENIN	4	MADAGASCAR	30
BURKINA FASO	54	MAURITANIE	130
CAMEROUN	354	NIGER	175
CENTRAFRIQUE	80	SENEGAL	800
CONGO	2.000	TOGO	373
COTE D'IVOIRE	210	DJIBOUTI	500
GABON	1.100		

*N.B. Plus de 66% de ces boursiers font des études de lettres et de sciences-humaines contre 2% seulement en médecine.*

Source : AFRIQUE EDUCATION (décembre 1994-janvier 1995, page 48)